



Arrêté n° 2021/5019

Direction de la performance et de la modernisation du service au public
Service accompagnement au pilotage des objectifs et des risques

Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission locale d'information auprès du CNPE de Saint-Alban Saint-Maurice l'Exil

Le Président du Département de l'Isère

Vu la Loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire,

Vu le Décret n°2019-190 du 14 mars 2019 codifiant les dispositions applicables aux installations nucléaires de base, au transport de substances radioactives et à la transparence en matière nucléaire,

Vu la proposition de Madame Anne Gérin, Présidente de la Commission locale d'information auprès du CNPE de Saint-Alban Saint-Maurice l'Exil,

Sur proposition de la Directrice générale des services du Département de l'Isère,

Arrête :

Article 1 : la composition de la Commission locale d'information auprès du CNPE de Saint-Alban Saint-Maurice l'Exil est fixée comme suit :

Collège des élus

156 membres

Anne Gérin, Vice-présidente déléguée du Département de l'Isère, Présidente

Frédérique Puissat, Sénatrice de l'Isère

M. ou Mme le/la Député(e) de la 8^e circonscription de l'Isère

M. ou Mme le/la Député(e) de la 4^e circonscription de la Loire

M. ou Mme le/la Député(e) de la 2^e circonscription de l'Ardèche

M. ou Mme le/la Député(e) de la 4^e circonscription de la Drôme

M. ou Mme le/la Député(e) de la 11^e circonscription du Rhône

Le Président de la Région AURA ou son représentant

Robert Duranton, Conseiller départemental du Département de l'Isère

Isabelle Dugua, Conseillère départementale du Département de l'Isère

Les Présidents des Communautés de communes suivantes :

- Annonay Rhône Agglo
- Vienne Condrieu Agglomération
- Pays Mornantais
- Entre Bièvre et Rhône
- Monts du Pilat
- Porte Drômardèche
- Pilat Rhodanien
- Saint-Etienne Métropole

ou leurs représentants.

Les maires des communes incluses dans le Périmètre Particulier d'Intervention du CNPE (cf. liste en annexe) ou leurs représentants.

Collège des représentants des associations de défense de l'environnement

27 membres

Le Président de la Fédération départementale des chasseurs de l'Isère ou son représentant
Le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Drôme ou son représentant
Le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Loire ou son représentant
Le Président de la Fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche ou son représentant
Le Président de la Fédération départementale de la pêche de l'Isère ou son représentant
Le Président de la Fédération départementale de la pêche de la Drôme ou son représentant
Le Président de la Fédération départementale de la pêche de la Loire ou son représentant
Le Président de la Fédération départementale de la pêche de l'Ardèche ou son représentant
Le Président de l'Association les Amis de la Terre – antenne Isère ou son représentant
Le Président de l'Association les Amis de la Terre – antenne Drôme ou son représentant
Le Président de l'Association les Amis de la Terre – antenne Loire ou son représentant
Le Président de l'Association des écologistes pour le nucléaire ou son représentant
Le Président de l'Association Changer d'Ere ou son représentant
Le Président de l'Association France Nature Environnement Isère ou son représentant
Le Président de l'Association France Nature Environnement Loire ou son représentant
Le Président de l'Association France Nature Environnement Ardèche ou son représentant
Le Président de l'Association Frapna Drôme Nature Environnement ou son représentant
Le Président de l'Association Sauvons notre futur ou son représentant
Le Président de l'Association Vivre ici – Vallée du Rhône environnement ou son représentant
Le Président de l'Association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant
Le Président de la Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité (CRIIRAD) ou son représentant
Le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux – Isère ou son représentant
Le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux – Loire ou son représentant
Le Président du Comité départemental de l'Isère de la Ligue contre le cancer ou son représentant
Le représentant du Conservatoire des Espaces naturels de l'Isère – Antenne Platière
Le représentant du Parc Naturel régional du Pilat
Le représentant de Santé Environnement Auvergne Rhône-Alpes

Collège des organisations syndicales représentatives du personnel

13 membres

Les représentants locaux CGT ou le représentant départemental CGT : 7 membres
Les représentants locaux CFDT ou le représentant départemental CFDT : 2 membres
Les représentants locaux CFE-CGC ou le représentant départemental CFE-CGC : 4 membres

Collège des personnalités qualifiées et des représentants du monde économique



16 membres

Le Président de la CCI du Nord-Isère ou son représentant
Le Président du Conseil départemental de l'ordre des médecins de l'Isère ou son représentant
Le Président du Conseil départemental de l'ordre des médecins de l'Ardèche ou son représentant
Le Président du Conseil régional de l'ordre des pharmaciens de la Région Auvergne Rhône-Alpes ou son représentant
Le Président de l'Autorité Régionale de Santé ou son représentant
Le représentant du Centre hospitalier de Vienne
Le Président de l'Institut des risques majeurs (IRMa) ou son représentant
Le Président de la Société française d'énergie nucléaire ou son représentant
Le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère ou son représentant
Le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Isère ou son représentant
Le Président de la Chambre d'Agriculture de la Loire ou son représentant
Le Président de l'Observatoire Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie ou son représentant
Le Chef du Laboratoire vétérinaire départemental de l'Isère
Le représentant de la mission SPIRAL (DREAL)
Madame Elisabeth Celard, ancienne Présidente de la CLI de Saint-Alban
Monsieur Jean Dubouis, ingénieur nucléaire retraité

Article 2 : la Directrice générale des services du Département de l'Isère est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département de l'Isère.

Fait à Grenoble, le

Le Président du Département de l'Isère


Jean-Pierre Barbier 

Dépôt en Préfecture le :

Annexe : liste des communes composant le PPI de la CLI de Saint-Alban par EPCI

Communauté de communes Annonay Rhône Agglo

- ANNONAY
- BOGY
- BOULIEU-LÈS-ANNONAY
- BROSSAINC
- CHARNAS
- COLOMBIER-LE-CARDINAL
- DAVÉZIEUX
- FÉLINES
- LIMONY
- PEAUGRES
- SAINT-CLAIR
- SAINT-CYR
- SAINT-DÉSIRAT
- SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX
- SAINT-MARCEL-LÈS-ANNONAY
- SAVAS
- SERRIÈRES
- TALENCIEUX
- THORRENC
- VERNOSC-LÈS-ANNONAY
- VINZIEUX

Communauté de communes Vienne Condrieu Agglomération

- AMPUIS
- CHASSE-SUR-RHÔNE
- CHONAS L'AMBALLAN
- CHUZELLES
- CONDRIEU
- ÉCHALAS
- ESTRABLIN
- EYZIN-PINET
- JARDIN
- LES CÔTES-D'AREY
- LES HAIES
- LOIRE-SUR-RHÔNE
- LONGES
- PONT-ÉVÊQUE
- REVENTIN-VAUGRIS
- SAINT-CYR SUR LE RHÔNE
- SAINTE-COLOMBE
- SAINT-ROMAIN EN GAL
- SAINT-ROMAIN-EN-GIER
- SAINT-SORLIN DE VIENNE
- SERPAIZE
- SEYSSUEL
- TRÈVES
- TUPIN-ET-SEMONS
- VIENNE

Communauté de communes Pilat Rhodanien

- BESSEY
- CHAVANAY
- CHUYER
- LA CHAPELLE VILLARS
- LUPÉ
- MACLAS
- MALLEVAL
- PÉLUSSIN
- ROISEY
- SAINT-APPOLINARD
- SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE
- SAINT-PIERRE-DE-BŒUF
- VÉRANNE
- VÉRIN

Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône

- AGNIN
- ANJOU
- ASSIEU
- AUBERIVES-SUR-VARÈZE
- BELLEGARDE-POUSSIEU
- BOUGÉ-CHAMBALUD
- CHÂLONS
- CHANAS
- CHEYSSIEU
- CLONAS-SUR-VARÈZE
- COUR-ET-BUIS
- JARCIEU
- LA CHAPELLE DE SURIEU
- LE PÉAGE DE ROUSSILLON
- LES ROCHES DE CONDRIEU
- MOISSIEU-SUR-DOLON
- MONSTEROUX-MILIEU
- MONTSEVEROUX
- PACT
- PRIMARETTE
- REVEL-TOURDAN
- ROUSSILLON
- SABLONS
- SAINT-ALBAN-DU-RHÔNE
- SAINT-CLAIR-DU-RHÔNE
- SAINT-MAURICE L'EXIL
- SAINT-PRIM
- SAINT-ROMAIN-DE-SURIEU
- SALAISE-SUR-SANNE
- SONNAY
- VERNIOZ
- VILLE-SOUS-ANJOU

Communauté de communes Monts du Pilat

- BOURG-ARGENTAL
- BURDIGNES
- COLOMBIER
- GRAIX
- LA VERSANNE
- LE BESSAT
- SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE
- TARENTEISE
- THÉLIS-LA-COMBE

Communauté de communes Porte Drômardèche

- ALBON
- ANDANCE
- ANDANCETTE
- ANNEYRON
- BEAUSEMBLANT
- CHAMPAGNE
- EPINOUBE
- LAPEYROUSE-MORNAY
- MANTHES
- PEYRAUD
- SAINT-ETIENNE DE VALOUX
- SAINT-RAMBERT D'ALBON
- SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE

Communauté de communes Pays Mornantais (Copamo)

- BEAUVALLON
- CHABANIÈRE

Grand Lyon

- GIVORS

Saint-Etienne Métropole

- CELLIEU
- CHAGNON
- CHÂTEAUNEUF
- DARGOIRE
- DOIZIEUX
- FARNAY
- GENILAC
- LA GRAND-CROIX
- LA TERRASSE-SUR-DORLAY
- LA VALLA-EN-GIER
- L'HORME
- LORETTE
- PAVEZIN
- RIVE-DE-GIER
- SAINT-CHAMOND
- SAINTE-CROIX-EN-JAREZ
- SAINT-JOSEPH
- SAINT-MARTIN-LA-PLAINE
- SAINT-PAUL-EN-JAREZ
- TARTARAS

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Arrêté n° 2021/5020

Direction de la performance et de la modernisation du service au public
Service accompagnement au pilotage des objectifs et des risques

**Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission locale
d'information auprès des sites du CEA et de l'ILL**

Le Président du Département de l'Isère

Vu la Loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire,

Vu le Décret n°2019-190 du 14 mars 2019 codifiant les dispositions applicables aux installations nucléaires de base, au transport de substances radioactives et à la transparence en matière nucléaire,

Vu la proposition de Madame Anne Gérin, Présidente de la Commission locale d'information auprès des sites du CEA et de l'ILL,

Sur proposition de la Directrice générale des services du Département de l'Isère,

Arrête :

Article 1 : la composition de la Commission locale d'information auprès des sites du CEA et de l'ILL est fixée comme suit :

Collège des élus

12 membres

Anne Gérin, Vice-présidente déléguée du Département de l'Isère, Présidente

Michel Savin, Sénateur de l'Isère

Le Président de la Région AURA ou son représentant

Annick Merle, Vice-présidente du Département de l'Isère

Anne-Sophie Chardon, Conseillère départementale du Département de l'Isère

Robert Duranton, Conseiller départemental du Département de l'Isère

Le Président de Grenoble-Alpes-Métropole ou son représentant

Les maires des communes de :

- Grenoble,
- Saint-Martin-le-Vinoux,
- Saint-Egrève,
- Sassenage,
- Fontaine

ou leurs représentants.

Collège des représentants des associations de défense de l'environnement

4 membres

Le Président de la Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (FRAPNA) ou son représentant

Le Président de la Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité (CRIIRAD) ou son représentant

Le Président de l'Association Les Amis de la Terre ou son représentant

Le Président du Collectif Sauvons le Climat ou son représentant

Collège des organisations syndicales représentatives du personnel

8 membres

Le représentant local CFDT (CEA et ILL) ou le représentant départemental CFDT

Le représentant local CGT (CEA et ILL) ou le représentant départemental CGT

Le représentant local CFTC (CEA et ILL) ou le représentant départemental CFTC

Le représentant local CFE-CGC (CEA et ILL) ou le représentant départemental CFE-CGC

Collège des personnalités qualifiées et des représentants du monde économique

10 membres

Le Président de la CCI de Grenoble ou son représentant

Le Président du Conseil départemental de l'ordre des médecins de l'Isère ou son représentant

Le Président de l'Autorité Régionale de Santé ou son représentant

Le Président de l'Institut des risques majeurs (IRMa) ou son représentant

Le Président de la Société française d'énergie nucléaire ou son représentant

Le Président de l'Union de quartier Grenoble-Confluence à Grenoble ou son représentant

Le Président de l'Union de quartier Berriat Saint-Bruno à Grenoble ou son représentant

Le Président de l'Union de quartier Champaviotte à Saint-Egrève ou son représentant

Le Président de l'Union de quartier Pique-Pierre à Saint-Martin-le-Vinoux ou son représentant

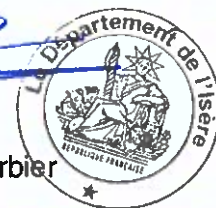
Le Président de l'association CIVI-Pôle ou son représentant

Article 2 : la Directrice générale des services du Département de l'Isère est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département de l'Isère.

Fait à Grenoble, le

Le Président du Département de l'Isère

Jean-Pierre Barbier



Dépôt en Préfecture le :



Arrêté n° 2021/5021

Direction de la performance et de la modernisation du service au public
Service accompagnement au pilotage des objectifs et des risques

**Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission locale
d'information auprès du site de Creys-Malville**

Le Président du Département de l'Isère

Vu la Loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire,

Vu le Décret n°2019-190 du 14 mars 2019 codifiant les dispositions applicables aux installations nucléaires de base, au transport de substances radioactives et à la transparence en matière nucléaire,

Vu la proposition de Madame Anne Gérin, Présidente de la Commission locale d'information auprès du site de Creys-Malville,

Sur proposition de la Directrice générale des services du Département de l'Isère,

Arrête :

Article 1 : la composition de la Commission locale d'information auprès du site de Creys-Malville est fixée comme suit :

Collège des élus

22 membres

Anne Gérin, Vice-présidente déléguée du Département de l'Isère, Présidente

Frédérique Puissat, Sénatrice de l'Isère

Cendra Motin, Députée de l'Isère

Olga Givernet, Députée de l'Ain

Annie Pourtier, Vice-présidente du Département de l'Isère

Viviane Vaudray, Conseillère départementale du Département de l'Ain

Le Président de la Région AURA ou son représentant

Le Président de la Communauté de communes les Balcons du Dauphiné ou son représentant

Les maires des communes de :

- Arandon-Passins,
- Bouvesse-Quirieu,
- Brangues,
- Briord,
- Courtenay,
- Creys-Mépieu,
- Lhuis,
- Marchamp,
- Montalieu-Vercieu,
- Montagnieu,
- Morestel,

- Saint-Victor-de-Morestel,
 - Seillonaz,
 - Serrière de Briord,
- ou leurs représentants.

Collège des représentants des associations de défense de l'environnement
6 membres

Le Président de l'Association France Nature Environnement – Isère ou son représentant
Le Président de l'Association ARSEC 75 à Morestel ou son représentant
Le Président de la Fédération départementale des chasseurs de l'Isère ou son représentant
Le Président de la Fédération départementale pêche 38 ou son représentant
Le Président de l'Association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant
Le Président de la Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité (CRIIRAD) ou son représentant

Collège des organisations syndicales représentatives du personnel
3 membres

Le représentant local CGT ou le représentant départemental CGT
Le représentant local CFDT ou le représentant départemental CFDT
Le représentant local FO ou le représentant départemental FO

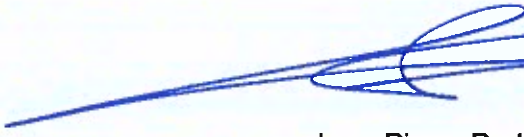

Collège des personnalités qualifiées et des représentants du monde économique
7 membres

Le Président de la CCI du Nord-Isère ou son représentant
Le Président du Conseil départemental de l'ordre des médecins de l'Isère ou son représentant
Le Président de l'Autorité Régionale de Santé ou son représentant
Le Président de l'Institut des risques majeurs (IRMa) ou son représentant
Le Président de la Société française d'énergie nucléaire ou son représentant
Le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère ou son représentant
Le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Isère ou son représentant

Article 2 : la Directrice générale des services du Département de l'Isère est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département de l'Isère.

Fait à Grenoble, le

Le Président du Département de l'Isère


Jean-Pierre Barbier 

Dépôt en Préfecture le :